



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Nord

Question écrite n° 294

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a propos de la situation de l'université des sciences et techniques de Lille-Flandres-Artois. En effet, il apparait que cette université connaît actuellement de très graves difficultés liées notamment : au déficit de 530 postes d'enseignants, à l'augmentation en quatre ans de 180 p 100 du nombre d'heures complémentaires, à l'ouverture d'enseignements nouveaux sans moyens supplémentaires, à la suppression de soixante postes de personnels A TOS alors que l'on peut estimer à 250 personnes le besoin de l'établissement, à la multiplication des postes précaires et des enseignements effectués sur vacations et des retards de carrière, au refus de prise en compte de son retard par rapport aux autres universités françaises comparables. En conséquence, il lui demande que des mesures soient prises d'urgence afin d'apporter des solutions précises à cette situation qui risque d'avoir des incidences désastreuses en ce qui concerne l'avenir des étudiants inscrits à cette université et, parallèlement, de compromettre les efforts de reconversion d'une région qui a besoin de personnel d'un très haut niveau de qualification.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat est pleinement conscient des difficultés rencontrées par la région Nord - Pas-de-Calais en matière d'enseignement supérieur. L'effort entrepris depuis 1982 à tous les niveaux de scolarisation débouche d'ores et déjà sur une résorption du retard dans l'accès des jeunes au baccalauréat, mais le sous-encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur demeure préoccupant comme l'atteste l'importance des heures complémentaires versées aux universités. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que 117 postes d'enseignement ont été créés dans l'académie depuis 1984 et que l'université de Lille-I, à elle seule, a bénéficié de 50 postes, c'est-à-dire de la dotation la plus importante de tous les établissements nationaux dans le même temps. Cet effort devra être poursuivi, mais il ne pourra prendre effet que progressivement compte tenu des contraintes budgétaires et des règles statutaires de nomination et d'affectation des enseignants du supérieur. S'agissant des personnels ATOS, les suppressions observées à l'université de Lille-Flandre-Artois résultaient de l'application des règles nationales. Ainsi qu'il a été indiqué à la conférence des présidents d'université, outre le fait que l'arrêt du gel des postes a été décidé, une politique de déblocage, de création et de redéploiement a été mise en œuvre, pour laquelle il sera fait appel aux exigences de l'évaluation et à la responsabilité qui incombe à chaque établissement.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 294

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2120